

Décision modificative n°1 - Vendredi 8 juillet 2022
Allocution de Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers internautes,

Nous nous réjouissons du retour parmi nous de notre collègue Mme Grenier que je tiens à saluer chaleureusement.

Cette séance est la première après une séquence électorale importante et qui appelle de ma part quelques remarques.

L'abstention a atteint des sommets notamment lors du scrutin législatif. C'est une tendance lourde que nous observons scrutin après scrutin et qui doit nous préoccuper.

C'est aussi l'expression d'une colère sourde et d'un rejet profond des politiques publiques nationales qui a eu pour conséquence l'élection d'un nombre inédit de députés du Rassemblement national.

Pour le Lot-et-Garonne, c'est même la double peine... Les tentatives d'explication, les efforts de conviction, les appels au rassemblement des femmes et hommes de bonne volonté n'auront pas résisté sur 2 des 3 circonscriptions lot-et-garonnaises à ce climat délétère ; climat amplifié sur la 2^{ème} circonscription par le refus de désistement du candidat dissident arrivé troisième et exclu de la majorité présidentielle, ou aux prises de positions ambiguës de certains en matière de front républicain.

Jamais je ne remettrai en cause la légitimité d'un élu ayant bénéficié d'une majorité de suffrages à l'occasion d'un scrutin démocratique, mais je ne confonds pas non plus légitimité démocratique et respect des valeurs de la République !

Une élection ne fait pas disparaître une histoire, une idéologie, des faits, des positionnements et propositions contraires aux valeurs de notre république !

L'extrême droite même dédramatisée, même notabilisée reste l'extrême droite et tous les républicains doivent la combattre avec fermeté et convictions ! Nous serons donc particulièrement vigilants et exigeants vis-à-vis de nos nouveaux parlementaires.

Partout dans le monde, et dernièrement aux Etats-Unis, des droits que l'on croyait acquis sont en régression. Les lobbies réactionnaires et climatosceptiques ont eu raison du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps ou de la lutte impérieuse que nous devons mener contre le réchauffement climatique. Je me battrais toujours contre ces reculs inacceptables. Dès la rentrée, avec Marylène PAILLARES, nous prendrons une nouvelle initiative avec les associations et les forces vives pour faire des propositions garantissant nos droits fondamentaux !

Même si je suis avant tout la présidente de tous les Lot-et-Garonnais, j'estime que nous avons tous un devoir de clarté vis-à-vis de nos concitoyens. Faire de la politique, ce n'est pas un gros mot ! Faire de la politique, ce n'est pas cacher ses convictions par calcul ou par opportunisme.

Pour autant, je le dis sereinement, mais très clairement, ces éléments doivent nous interroger collectivement sur les réponses à apporter aux attentes exprimées par nombre de nos concitoyens souvent légitimement révoltés ou inquiets pour leur avenir.

A tout le moins, la nouvelle législature ne devra pas ressembler à la précédente. Les 5 années qui viennent de s'écouler ont donné lieu à trop de confrontations nées de l'intransigeance et de la verticalité d'un pouvoir exécutif qui n'a jamais toléré la pleine expression des libertés locales. Nous avons tous en tête le Pacte de Cahors, le plan pauvreté, le Ségur de la santé...et tant d'autres décisions prises depuis Paris sans aucune concertation avec les collectivités territoriales et les associations d'élus.

Nous avons en mémoire la loi 3DS qui a accouché d'une souris ou la loi Grand Âge, arlésienne du précédent quinquennat.

Bon gré, mal gré, le nouvel exécutif va donc devoir changer de logiciel s'il veut rétablir la confiance avec les collectivités et plus largement avec les citoyens.

Au-delà des annonces, nous attendons des preuves de bonne volonté ! Les signaux envoyés par le Président de la République ne sont pas de nature à me rassurer.

En bonne républicaine, je salue la nomination d'une Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité. C'est un bon signal et j'espère que cela se traduira par une réelle prise de conscience de l'urgence de la situation de nos territoires.

Les fractures entre les centres urbains et les campagnes ne cessent de s'accroître. Avec les communes, les départements se trouvent être les derniers services publics disponibles dans ces territoires. A l'instar du Président de l'ADF, j'appelle à la mise en œuvre d'un véritable plan Marshall pour la ruralité française ! L'Etat pourra compter sur nous pour le mettre en œuvre.

Mais, il y a un « mais », voire plusieurs « mais » !

L'hypothèse du Conseiller territorial a été remise sur la table et à ce jour, nous ignorons si ce serpent de mer démagogique va prospérer dans les futurs projets de réforme. Alors que les Français demandent davantage de proximité, cette mesure irait à contre-courant de leurs aspirations.

Autre signe de défiance adressé par le gouvernement, c'est l'effort de 10 milliards d'euros qui sera demandé aux collectivités pour contribuer au rétablissement des comptes publics. Annoncée le 22 mars dernier par le rapporteur général du budget, cette hypothèse a été aussitôt mise sous le boisseau dans l'attente du résultat des élections législatives.

J'entends que le Gouvernement tempore, qu'il souhaite concerter et dialoguer avec les collectivités. Dont acte ! Mais aucune proposition ne sera acceptable et surtout acceptée sans une véritable discussion préalable avec les territoires.

Les collectivités territoriales ont déjà largement pris leur part dans le « quoi qu'il en coûte » voulu par le Président de la République. Je crois que chacun reconnaît notre réactivité et l'efficacité des réponses que nous avons mises en œuvre pendant la crise sanitaire. Pour autant, nous ne voulons pas et nous ne pourrons pas nous substituer à l'Etat pour rétablir les comptes publics de la Nation. Ne passons pas du « quoi qu'il en coûte » au « n'importe quoi qu'il en coûte » !

Je rappelle que si notre situation financière nous permet aujourd'hui de faire face, malgré tout, nous avons dû absorber les conséquences des décisions de l'Etat sans compensation financière : c'est vrai pour la revalorisation, légitime je le précise, du RSA ;

C'est vrai pour une plus juste rémunération des métiers de l'aide à domicile à hauteur de 5 millions d'euros par an ;

C'est vrai également pour l'instauration de primes « Segur » qui représenteraient au total une dépenses supplémentaire annuelle pour Département de près de 2,5 millions d'euros.

Dans le même ordre d'idée, la hausse confirmée du point d'indice de 3,5% a pris effet au 1^{er} juillet. Même s'il s'est voulu rassurant, le Gouvernement n'a détaillé ni le montant des compensations, ni leurs modalités.

S'y ajoutent les hausses de prix constatées sur les chantiers routiers depuis le début d'année – 1,8 millions d'euros – ainsi que l'envolée des prix de l'énergie qui devrait augmenter de 2,34 millions d'euros en 2023 dans les seuls collèges, soit 130% de hausse.

Ces incertitudes – pour ne pas dire ce flou – ne sont pas de nature à refonder le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités. Nous avons pourtant besoin de visibilité pour affronter les immenses défis économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous. Christian Dezalos, que je remercie tout particulièrement pour son travail et son implication, aura l'occasion d'y revenir.

Mes chers collègues, quelques points d'actualité avant d'entrer dans le vif de cette session.

Je tiens à remercier publiquement l'ensemble des élus, tout particulièrement Sophie Gargowitch, des partenaires et des services qui ont permis l'organisation de la première édition des Jours Nets47. Plus de 65 communes et des centaines de Lot-et-Garonnais ont accepté de participer à cette opération de nettoyage des villes et de la nature. Plusieurs élus parmi vous y ont participé ou ont organisé les Jours Nets dans leur commune et m'ont rapporté l'enthousiasme de nos concitoyens. Pour un premier essai, c'est un essai transformé !

Dans l'actualité aussi, la caravane départementale du sport prendra, comme prévu, la route pour 4 étapes estivales en passant par Barbaste, Laroque-Timbaut, Duras et Monflanquin. L'idée, c'est bien de mettre plus de sport dans le quotidien et la vie des Lot-et-Garonnais, tous les étés jusqu'en 2024.

Mais nous souhaitons également convaincre de nombreuses délégations d'athlètes de tous pays et de toutes disciplines, olympiques et paralympiques, à effectuer leur préparation dans un des centres lot-et-garonnais. Une campagne de communication a ainsi été élaborée en concertation avec les institutions et collectivités concernées. Vous avez sur vos pupitres le dossier qui sera diffusé largement aux comités sportifs olympiques de nombreux pays et à 11h 45 nous vous présenterons, en présence du Président du CDOS, Jean-Marie TOVO, le film qui accompagne ce dossier. Je tiens à remercier Daniel BORIE et aujourd'hui Marylène PAILLARES pour ces initiatives qui portent haut les couleurs du Lot-et-Garonne !

Cet été particulièrement animé se poursuivra avec les Nuits d'été qui auront lieu cette année à Prayssas, Saint-Sixte, Hautefage La Tour et Beaupuy. Un été en Lot-et-Garonne qui illustre bien que la culture sous toutes ses formes n'est pas réservée aux métropoles ; je sais que Jacques Bilirit y veille tout particulièrement.

Sur le fond maintenant, vous le savez, suite à la dernière Conférence des Territoires, en présence des EPCI et des associations locales d'élus, je m'étais engagée à mener un travail de réflexion approfondi pour bâtir un plan d'attractivité en faveur de la démographie médicale. C'est un sujet majeur que nous aborderons lors de la prochaine Coddem qui se tiendra le 12 juillet et dont la composition a été élargie aux EPCI sur ma proposition.

Il nous faut contribuer à apporter des réponses à la hauteur de cet enjeu majeur pour la santé de nos concitoyens. Cela suppose une mobilisation totale. Joël HOCQUELET qui suit historiquement ce dossier est aujourd'hui engagé sur les thématiques agricoles, toutes aussi majeures pour notre département. Il va notamment devoir piloter la mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles, j'y reviendrai. Il ne disposera donc plus à ce titre du temps nécessaire pour piloter l'élaboration et la mise en place de ce plan d'attractivité.

J'ai donc proposé à Annie MESSINA de suivre désormais le dossier de la démographie médicale et je la remercie d'avoir accepté. Annie dispose, comme Joël HOCQUELET, d'une réelle expertise en matière de santé. Son expérience et sa connaissance des dossiers nous seront précieuses.

Dans la même logique, la politique en faveur des personnes handicapées sera désormais confiée à Thomas BOUYSSONNIE qui suit déjà une partie de ce dossier à travers la thématique de l'habitat inclusif.

Mes chers collègues, ces sujets du quotidien sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Je tiens à ce que les vice-présidents en charge des politiques départementales puissent être pleinement concentrés à leur tâche car nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Chacun dans leur domaine, Joël HOCQUELET, Annie MESSINA et Thomas BOUYSSONNIE mettront, je le sais, toute leur énergie au service de ces causes essentielles.

Plusieurs dossiers extrêmement importants sont inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Comme je l'ai indiqué lors de notre précédente commission permanente, nous allons mettre en œuvre des moyens importants pour venir en aide aux agriculteurs victimes du dernier épisode de gel et de l'épizootie de grippe aviaire.

Nous avons pris nos responsabilités pour compléter, une fois de plus, des indemnisations de l'Etat manifestement insuffisantes.

En concertation avec Joel Hocquelet et Marcel Calmette, nous proposons les mesures suivantes :

Concernant la crise aviaire, le Département abondera exceptionnellement le fonds social APRED de 50 000 euros ; la MSA faisant de son côté un effort complémentaire de 75 000 euros.

S'agissant des suites de l'épisode de gel, Joël Hocquelet, présent pour le Département à la réunion organisée par le préfet le 30 mai dernier, a fait état d'une liste de bénéficiaires potentiels au fonds d'urgence « gel 2022 » de 260 exploitants sinistrés.

Le Préfet ayant indiqué que l'Etat pouvait en indemniser 160, le Département pourrait accompagner les 100 dossiers restants, pour un cout à la charge du Département de 500 000 euros.

Je précise que ces mesures ont été élaborées en totale concertation avec la Chambre d'agriculture, la profession et les organisations syndicales agricoles ; Joel Hocquelet pourra y revenir.

Pour autant, il est plus que jamais indispensable, au regard des conséquences du changement climatique, d'encourager, avec nos partenaires, le développement d'outils adaptés et innovants, permettant de prévenir et de limiter les dégâts aux productions agricoles plutôt que de procéder désormais régulièrement à l'indemnisation de dégâts subis.

C'est tout le sens de la mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles que nous créons aujourd'hui.

Autre dossier qui avance bien, la reprise du Conservatoire végétal régional d'Aquitaine. L'offre de reprise déposée par l'association du Domaine de Barolle que nous avons constituée avec la Région, a été validée par le juge-commissaire. Je remercie Danièle DHELIAS qui suit ce dossier complexe et qui devrait désormais aboutir assez rapidement.

Concernant le plan « Routes et déplacements du quotidien », Daniel BORIE y reviendra tout à l'heure, mais notre stratégie se déploie parfaitement. La concertation que nous avons lancée rencontre un véritable écho de la part des professionnels, des élus et des citoyens. De la même façon, j'ai saisi le Conseil Consultatif Citoyen pour qu'il puisse émettre une contribution sur ce plan. Je sais qu'elle sera de qualité et bien évidemment, nous la prendrons en compte dans la finalisation du schéma.

Toujours pour mémoire, le Département va réviser son Plan Départemental de l'Habitat afin d'affirmer de nouveaux objectifs pour la période 2023-2029. Pour cela, nous organisons en ce moment même des ateliers participatifs avec les EPCI. Christine Gonzato-Roques et Thomas BOUYSSONNIE ont déjà animé 6 réunions ; la dernière aura lieu le 26 juillet pour la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Nous allons aussi nous pencher sur la nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements. J'avais pris devant vous l'engagement de faire évoluer nos régimes d'aides pour les rendre plus efficaces, plus en phase avec les besoins des communes et plus conformes à nos objectifs en matière de transitions écologique et énergétique. Je salue les élus de la commission *ad hoc* qui ont fait un travail remarquable pour faire des propositions en un temps record. C'est la preuve que l'on peut mener à bien des réformes ambitieuses dès l'instant que l'on s'en donne les moyens et en cela, notre assemblée a su trouver un consensus constructif !

Ce « FACIL », Fonds d'Aide aux Communes et Interco Lot-et-Garonnaises, visera à la fois à mieux soutenir les communes et les EPCI pour assumer leurs charges de centralité, mais aussi à les soutenir plus efficacement pour la réalisation des équipements locaux. Pour ce faire, une enveloppe de 3 millions d'euros sera prévue au budget 2023 dans le cadre d'une autorisation de programme de près de 10 millions d'euros sur 3 ans. Notre effort en faveur du bloc communal est ainsi en hausse de 20%. C'est, là aussi, un marqueur de nos priorités, mais je le dis clairement, il serait irresponsable d'aller au-delà compte tenu des incertitudes budgétaires que j'évoquais en introduction.

Sur le volet des solidarités, cette décision modificative contient des mesures fortes dans plusieurs champs de nos compétences.

Tout d'abord, nous fléchons ainsi 10 millions d'euros en faveur de la protection de l'enfance. On sait combien ce sujet est sensible et chaque retard accumulé se traduit par des conséquences extrêmement préjudiciables pour les enfants et leur famille. Aujourd'hui, nous nous donnons clairement les moyens de mieux protéger et de mieux accompagner les jeunes Lot-et-Garonnais. Christine GONZATO reviendra tout à l'heure sur la vingtaine de nouvelles actions prévues dans ce plan.

C'est ensuite l'adaptation de notre règlement départemental d'aide sociale pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA. Les droits et les devoirs des allocataires seront mieux formalisés afin qu'ils puissent pleinement bénéficier des dispositifs d'accompagnement que nous avons mis en place.

Ce sont enfin des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, enjeu central aujourd'hui. Au niveau national une hausse de 5 à 10 % des tarifs de la restauration scolaire se profile dans plus de la moitié des collectivités locales pour la prochaine rentrée à cause notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Dans la droite ligne de nos engagements électoraux, le Conseil départemental prendra le contre-pied de ces hausses attendues en réduisant à nouveau le prix des repas dans les collèges pour que chaque repas n'excède pas 2 euros. Cette tarification sera par ailleurs étendue aux cités scolaires grâce à un accord « intelligent » que nous avons trouvé avec le Conseil régional.

Nous arrivons à tenir cet engagement grâce au programme « Du 47 dans nos assiettes » qui permet de maîtriser les coûts via les circuits-courts et la réduction du gaspillage.

Il s'agit néanmoins d'un effort financier important, mais diminuer le prix des repas des collégiens à 2 euros, ce qui représente en moyenne 130 euros par an pour un demi-pensionnaire, est une dépense que nous assumons totalement.

Pour le reste du volet éducatif, Valérie Tonin reviendra sur la mise en œuvre du plan collège doté de 77 millions d'euros pour la période 2020-2025. Nous sommes tenus de l'actualiser pour tenir compte de l'inflation et nous devons y intégrer la rénovation du collège de Casseneuil qui le nécessite.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette DM s'inscrit dans un contexte particulier lié à l'inflation, mais aussi aux incertitudes budgétaires qui planent sur les collectivités.

Vous le constatez tous les jours sur le terrain, les opérateurs privés nous le disent, les coûts des chantiers explosent partout. Nous devons regarder cette réalité en face.

De la même façon, nous ne savons pas quel sera demain le niveau de nos recettes et en particulier les DMTO. Le renchérissement du coût du crédit, prévisible à court terme, risque d'avoir des conséquences sur le marché de l'immobilier. Nous devons l'avoir en tête. A cela s'ajoute l'épée de Damoclès des 10 milliards d'euros que j'évoquais tout à l'heure.

Pour autant, nous maintenons nos priorités, nous les renforçons même, là où c'est nécessaire. Cette DM s'équilibre en recette et en dépenses à hauteur de 4,5 millions d'euros. Je donne la parole à Christian DEZALOS pour nous en présenter les aspects budgétaires et financiers.

Je vous remercie.